



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 16 novembre 2023

Responsable de service :
Olivier UZANU

DÉLIBÉRATION N° 13

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Agnès de BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Angéline GLUARD, M. Jean-François RABEAU, M. Olivier CALIX, M. Bertrand ÉLISE, Mme Hélène de SAINT DO, M. Yan GENONET, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie-Christine MILLAUD, (donne procuration à Sophie DESPRES)
Mme Hélène RATA, (donne procuration à Bertrand ELISE)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)

Absents : Mme Laurence BOUVILLE, M. Amaud LATREUILLE

Date de convocation	09/11/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	27

13. Vente d'un broyeur à branches

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Considérant le broyeur à branches SAELEN acquis par la Commune en 2022, répertorié au patrimoine de la commune sous le numéro d'inventaire 220007,

Considérant que ce matériel n'était pas adapté aux besoins de la Commune,

Considérant son prix de vente estimé à 15 000 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

A l'unanimité des membres présents et représenté,

Autorise M. le Maire ou son représentant à acter la vente du broyeur à branches SAELEN en l'état sans garantie à SAS ADN ENVIRONNEMENTS – 110 impasse de la Combe – 30250 AUBAIS pour la somme de 15 000 €.

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Sophie DESPRES
Secrétaire de séance

Ville d'Aytré
s Charmilles, BP 30 102, 17442 AYTRÉ CEDEX
05 46 30 19 19 - information@aytre.fr
aytre.fr

AR Prefecture

017-211700281-20231116-DEL13_16112023-DE
Reçu le 23/11/2023
Publié le 23/11/2023